

Le compostage partagé : vous connaissez ?

C'est une façon collective de faire du compostage (dans une copropriété, dans un logement collectif...). Le compostage permet de valoriser vos déchets biodégradables en terreau pour vos plantes.

Les 3 avantages du compostage partagé sont de :

- Réduire le volume de nos poubelles (détournement de 100 kg/foyer/an)
- Nourrir la terre avec un terreau naturel et gratuit
- Créer du lien entre les habitants (organisation d'événements autour du compost)



Vous souhaitez faire du compostage partagé ?

Arve & Salève vous accompagne dans la démarche. Sollicitez-nous et nous étudierons votre projet. La mise en place d'un composteur collectif est facile et bénéficiera à tous les habitants de la copropriété !

Contact

prevention.dechets@arve-saleve.fr – 04 50 43 46 14